



C.C.A.S
VILLE DE NICE

PETIT LIVRET DE L'ALERTE CANICULE

*Merci de bien vouloir respecter les préconisations
détaillées ci-après pour assurer le bon déroulement du
suivi des personnes fragiles isolées*

EN CAS D'ALERTE :

Dès le 1^{er} jour, à la suite du message d'information téléphonique et du mail de déclenchement de l'alerte et à la réception des listes des personnes attribuées à chaque association ou service, transmises par le CCAS :

⇒ Débuter les appels en respectant la procédure

PROCÉDURE :

- 1) Appel à l'intéressé ⇒ noter sur la « fiche de suivi par personne contactée » s'il y a eu une réponse, un appel non abouti (pas de messagerie, sonne occupé ou pas de tonalité) ou si vous avez laissé un message sur le répondeur.
- 2) Si l'intéressé est joint, porter un commentaire synthétique dans « observations » et/ou donner suite si un besoin est repéré (visite à domicile selon la gravité)
- 3) Si un message est laissé, demander à être rappelé sous 2 heures et laisser le numéro de téléphone à joindre.

S'il n'y a pas de rappel en temps et heure de l'intéressé, rappeler à nouveau et

INFORMER LE SERVICE CCAS.

- 4) S'il n'y a pas de réponse, **APPELER DIRECTEMENT LE SERVICE CCAS AU**

04.93.13.52.92

Le CCAS est en mesure de vous donner des coordonnées supplémentaires de familles, voisins..., pouvant vous renseigner ou vous demander de vous déplacer.

Les visites à domicile se font obligatoirement en binôme (pour pouvoir faire face en cas d'impératif de santé et pour des raisons de sécurité).

DANS TOUS LES CAS, LES FICHES NOMINATIVES SONT A REMPLIR AU JOUR LE JOUR CAR :

- 1) Si l'alerte est supérieure à 1 semaine, les fiches doivent être renvoyées au CCAS chaque lundi, par scan puis en format papier.
- 2) Dès la fin de l'alerte, les fiches doivent être retournées dûment complétées afin d'être traitées et utilisées pour un bilan sous 48 heures.

Nous vous rappelons qu'il doit y avoir :

1 FICHE PAR PERSONNE ET QUE LE NOM DOIT ETRE RENSEIGNÉ

Dans tous les cas, à la fin de l'alerte, le retour des fiches doit être **finalisé sous 48 heures** **ainsi que le tableau des statistiques.**

COMMENT BIEN REMPLIR LA FICHE DES STATISTIQUES

- 1) Le numéro de la semaine correspond à la semaine de l'alerte = **Semaine N°1**
(semaine N°2, semaine N°3 etc... si besoin)
- 2) Le nombre de personnes surveillées correspond au nombre de personnes attribuées sur la liste qui vous est transmise.
- 3) Le nombre d'appels téléphoniques effectués correspond **au 1^{er} appel + les rappels et les messages** laissés, pendant toute la durée de l'alerte (et non par jour) et semaine par semaine.
- 4) Le signalement c'est quand ? : Vous n'avez pas pu joindre une personne, après avoir eu le CCAS pour obtenir des numéros de téléphone complémentaires et qu'aucun contact n'a été en mesure de vous renseigner sur la personne à surveiller.